



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Etablissements

Question écrite n° 51078

### Texte de la question

Interrogé en avril 1996 (question écrite no 37085), sur les modalités de prise en charge des jeunes adultes handicapés dans les établissements d'éducation spéciale, le Gouvernement reconnaissait que les efforts déployés, ces dernières années, pour développer les capacités d'accueil des structures destinées à ces personnes étaient encore insuffisants face aux besoins recensés. Localement, les associations sont confrontées à de réelles difficultés en matière d'accueil, de gestion et de financement. Certes des places nouvelles en CAT ont été obtenues, mais cela ne suffit malheureusement pas. M. Arnaud Cazin d'Honincthun demande donc à M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale quelles mesures il entend prendre pour que les personnes handicapées âgées de plus de vingt ans puissent davantage être accueillies dans des structures adéquates.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cazin d'Honincthun Arnaud](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51078

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 2016